



Abbaye Saint-Joseph de Clairval

Lettre du 22 juillet 2010,
fête de sainte Marie-Madeleine

Bien chers Amis,

« **S**i nous ne pouvons pas tout excuser, nous pouvons au moins excuser l'intention. » Ces paroles manifestent une bienveillance évangélique de nature à faciliter les relations humaines et à construire la paix dans la société. Elles ont été écrites par Mère Marie MacKillop alors qu'elle avait beaucoup à souffrir de la part de certains prélats de l'Église. Jean-Paul II l'a béatifiée le 19 janvier 1995; le Pape Benoît XVI la canonisera le 17 octobre prochain.

Marie MacKillop est venue au monde le 15 janvier 1842 à Fitzroy, près de Melbourne, en Australie, de parents immigrés de l'Écosse. Depuis quelques décennies, cette île-continent qu'est l'Australie est devenue une terre d'adoption pour un nombre croissant d'immigrants venus surtout de la Grande Bretagne et de l'Irlande. À la naissance de Marie MacKillop, un moine bénédictin de Downside en Angleterre, Mgr Bede Polding, vient d'être nommé premier administrateur du nouveau vicariat apostolique qui comprend toute l'Australie, la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande. Ce vaste vicariat compte alors 28 prêtres pour servir 40 000 catholiques dans un territoire presque aussi grand que l'Europe !

Un regard qu'on ne pouvait oublier

Marie grandit dans un contexte difficile, où le manque de sens pratique de son père, les exigences parfois exagérées de sa mère, et l'arrivée au monde de nombreux frères et sœurs l'obligent à soutenir de lourds fardeaux. Encore jeune, elle monte allègrement les chevaux les plus sauvages, et se fait un plaisir de mener les troupeaux de bœufs, ce qui ne l'empêche pas d'être une jeune fille comme les autres et d'aimer la danse. Envoyée en 1860 chez son oncle, elle devient gouvernante de ses jeunes cousins qui témoigneront de son influence bénéfique : « On ne pouvait pas se présenter à Marie avec un travail mal fait; elle vous jetait un regard qu'on ne pouvait oublier ».

À cette époque, elle fait la connaissance du Père Julien Tenison Woods qui cherche à créer en Australie une congrégation de Religieuses enseignantes afin d'assurer une éducation appropriée aux jeunes catholiques, surtout les plus pauvres. Marie sent que Dieu l'appelle à Lui consacrer son existence, et cette rencontre avec le Père Woods est décisive. En 1866, elle ouvre, avec deux de ses sœurs, une école à Penola (Australie du Sud) sous la direction du Père Julien. L'année suivante, celui-ci est



Bienheureuse Marie MacKillop

Tous droits réservés

appelé à Adélaïde pour assister le nouvel évêque : déplacement providentiel qui permet au nouvel institut de s'installer dans la capitale de l'Australie du Sud. Le 15 août, Marie – qui a pris comme nom religieux Sœur Marie de la Croix – et ses compagnes prononcent leurs vœux; ainsi prend naissance la première congrégation religieuse australienne: l'Institut des Sœurs de Saint-Joseph, connues sous le nom de "Joséphites". Bénéficiant du patronage de saint JOSEPH, les Sœurs allient un grand zèle à former la jeunesse avec une insistance particulière sur la pauvreté et un très grand abandon à la divine Providence. Dans une lettre à sa mère, Sœur Marie laisse déborder sa joie d'être tout à Dieu: « Quel bonheur pour vous de penser que quelques-uns de vos enfants s'efforcent de servir Dieu dans la vie religieuse, leur unique grand désir étant de conduire des âmes à Lui... Combien se perdent par l'indifférence et la froideur de ceux qui pourraient et devraient penser davantage à leur salut éternel et beaucoup moins à ce monde misérable!... Pensez, chère Maman, au travail qui est à faire, et combien peu nombreux sont ceux qui le font, et remerciez Dieu d'avoir permis à une de vos enfants – la moins digne – d'être l'une de ses ouvrières ».

L'entreprise est hardie. Le Père Julien écrit dans son journal : « Dieu voulait que son œuvre réussisse par son seul secours, et non par les éléments de succès humain... J'avais à ma disposition ce que le gouvernement, avec toutes ses ressources, ne pouvait jamais acheter, à savoir

le zèle et le désintéressement pour la gloire de Dieu qui animaient de façon si évidente celles qui se donnaient à l'Institut de Saint-Joseph.» Dieu, en effet, envoie de nombreuses vocations ; bientôt, de partout on demande l'envoi de ces nouvelles religieuses pour tenir des écoles. Dès 1869, l'institut compte 70 membres dont la plupart sont enseignantes dans une vingtaine d'écoles à Adélaïde et en d'autres localités de ce vaste diocèse. Les Sœurs s'adonnent, de plus, à d'autres activités : le soin des personnes âgées, des infirmes, des orphelins, des vagabonds, des filles en danger.

Un droit fondamental

Le Père Julien et Sœur Marie de la Croix sont convaincus que la spécificité de l'éducation catholique ne doit en aucune façon être compromise par l'intervention indue de l'État. Ils préfèrent être pauvres et demeurer fidèles aux principes de la foi, plutôt que d'avoir tous les moyens financiers et de perdre la liberté de l'éducation, essentielle pour assurer une formation vraiment chrétienne. Ils sont d'ailleurs conscients que, si les parents reçoivent de Dieu la charge de pourvoir à l'éducation de leurs enfants, ils doivent avoir la liberté et la possibilité de se faire aider par des personnes compétentes de leur choix.

« Premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, les parents ont le droit de choisir pour eux une école qui corresponde à leur propres convictions. Ce droit est fondamental. Les parents ont, autant que possible, le devoir de choisir les écoles qui les assisteront au mieux dans leur tâche d'éducateurs chrétiens. Les pouvoirs publics ont le devoir de garantir ce droit des parents et d'assurer les conditions réelles de son exercice » (*Catéchisme de l'Église Catholique, CEC, 2229*). Les écoles jouent en effet un rôle déterminant dans la formation humaine, notamment celle de la conscience morale : « L'éducation de la conscience est une tâche de toute la vie. Dès les premières années, elle éveille l'enfant à la connaissance et à la pratique de la loi intérieure reconnue par la conscience morale. Une éducation prudente enseigne la vertu ; elle préserve ou guérit de la peur, de l'égoïsme et de l'orgueil, des ressentiments de la culpabilité et des mouvements de complaisance, nés de la faiblesse et des fautes humaines. L'éducation de la conscience garantit la liberté et engendre la paix du cœur. Dans la formation de la conscience, la Parole de Dieu est la lumière sur notre route ; il nous faut l'assimiler dans la foi et la prière, et la mettre en pratique. Il nous faut encore examiner notre conscience au regard de la Croix du Seigneur. Nous sommes assistés des dons de l'Esprit Saint, aidés par le témoignage ou les conseils d'autrui et guidés par l'enseignement autorisé de l'Église » (*ibid.*, 1784-1785).

Pour Sœur Marie et ses compagnes, l'éducatrice doit accomplir sa tâche dans un grand esprit d'abandon à Dieu, à l'exemple du Père nourricier de la Sainte Famille : « Les écoles de Saint-Joseph sont humbles, mais

strictement et purement catholiques – uniquement pour les pauvres. Les Sœurs qui s'occupent de ces écoles sont aussi humbles et pauvres en connaissances mondaines. Elles ne s'adonnent à l'enseignement que parce qu'elles s'appuient sur Dieu à travers leur glorieux patron saint JOSEPH pour avoir les moyens nécessaires qui leur permettent de le faire. Conscientes de notre faiblesse, nous n'osons entreprendre ce que nous faisons que par l'espérance que nous mettons en Lui et parce que nous savons qu'Il met ses délices à manifester sa gloire à travers la faiblesse même et la misère de ses instruments. »

Lors de la cérémonie de béatification de Marie MacKillop à Sydney, le 19 janvier 1995, le Pape Jean-Paul II relèvera la signification du patronage de saint JOSEPH pour la nouvelle congrégation : « Saint JOSEPH s'est confié toute sa vie à la Providence aimante de Dieu. JOSEPH de Nazareth était un homme de confiance illimitée. C'est seulement de cette façon qu'il a pu vivre l'unique vocation qu'il avait reçue de Dieu, d'être Époux de la Vierge MARIE, et Protecteur du Fils même de Dieu ».

« Il nous invite à nous reposer en Lui »

En mai 1867, le Père Julien rédige les constitutions de l'institut qui seront approuvées l'année suivante par l'évêque d'Adélaïde. En décembre 1869, les Sœurs fondent une maison à Brisbane, dans le Queensland. Mais bientôt des difficultés apparaissent. Mère Marie écrit au Père Julien : « Nous nous sentons seules ; peu de personnes pensent à nous, il n'y a pas de cœur aimable et familier qui vienne nous aider ; mais non, mon Père, je me trompe ! Nous en avons Un. Vous savez que nous avons le Sacré-Cœur, ce Cœur au-dessus de tous les cœurs ; au lieu de nous laisser seules lorsque nous sommes tentées de ressentir la solitude, Il vient et, si aimablement, invite nos esprits fatigués à se reposer en Lui... Oh ! si ce n'était pour l'amour du Sacré-Cœur, et le soin toujours bienveillant et tendre de notre Mère Immaculée, nous serions bien faibles et seules ; mais près d'eux nous sommes fortes et sans crainte – quels que soient les orages qui menacent... »

Des orages plus graves encore se préparent. Pendant l'absence de Mère Marie, les difficultés à Adélaïde se multiplient : un groupe de prêtres du diocèse, farouchement opposé au nouvel institut, souhaite sa dissolution. C'est dans ce climat d'animosité que Mgr Sheil, évêque d'Adélaïde, se retrouve, fatigué après un long voyage en Europe où il a pris part au premier concile du Vatican. Devant les accusations faites à l'encontre des Sœurs, il se montre d'abord insensible ; c'est lui, en effet, qui les a érigées. Cependant, il est peu à peu gagné à la cause des mécontents, dont les griefs essentiels sont : le refus des Sœurs d'accepter la bourse gouvernementale, et la soi-disant incapacité de plusieurs d'entre elles pour l'enseignement. Mgr Sheil se laisse convaincre qu'il doit changer les constitutions, et, outrepassant ses pouvoirs, finit par vouloir imposer sa volonté. Or, les Sœurs ne peuvent l'accepter. En effet, selon le droit de l'Église, les

constitutions d'une congrégation religieuse, une fois reconnues par l'autorité compétente, ne peuvent être modifiées sans l'assentiment du chapitre général de l'institut. Devant le refus de Mère Marie, Mgr Sheil prend une mesure extrême: le 22 septembre 1871, en présence de la communauté, il prononce l'excommunication contre la fondatrice. Les Sœurs, presque à l'unanimité, préfèrent être relevées de leurs vœux plutôt que d'accepter les constitutions qu'il entend leur imposer, mais qu'elles n'ont pas fait vœu d'observer. En quelques jours, elles sont dispersées, privées de leur habit religieux, et obligées de s'en remettre à la charité des fidèles: la Congrégation n'existe plus.

Plus proche de Dieu que jamais

Mère Marie décrit ainsi ses sentiments pendant que l'évêque, entouré de plusieurs prêtres, prononçait sur elle la sentence: «Je ressentais tant d'amour... une sorte de révérence pour la sentence même qui était prononcée avec tant de force contre moi. Je ne sais pas comment décrire le sentiment, mais j'étais intensément heureuse et me sentais plus proche de Dieu que je n'avais jamais été auparavant. Cette sensation de la présence calme et paisible de Dieu, je ne l'oublierai jamais». Accueillie charitablement par des familles amies et soutenue moralement par une communauté de Pères jésuites, Mère Marie se voit contrainte, pour éviter le scandale, d'éviter les contacts avec ses Sœurs, et de revêtir l'habit séculier, ce qui lui coûte énormément. Elle écrit depuis l'endroit solitaire où elle s'est retirée: «Je n'ai jamais senti une paix du cœur si sûre et certaine que depuis peu. La majesté des voies de Dieu me semble si belle... Quelque chose semblait me chuchoter à l'oreille: "Dans quelques années, ce scandale si éprouvant sera complètement effacé de la mémoire des hommes, et l'Église sera plus fermement établie que jamais, non seulement à Adélaïde, mais aussi dans toutes les colonies".»

Au mois de février suivant, Mgr Sheil tombe gravement malade. Peu de temps avant sa mort, il se rend compte qu'il a été mal conseillé, se repent de l'injustice qu'il a commise à l'égard des Sœurs, et lève la censure qu'il avait prononcée contre Mère Marie. Pour la fête de saint JOSEPH, le 19 mars 1872, les Sœurs ont la joie de revêtir de nouveau leur habit religieux. Toutefois, les difficultés, surtout matérielles, ne manquent pas. Certains jours, les Sœurs n'ont pas suffisamment à manger. Une d'elles écrit: «Mais qu'importait cela? nous avions Mère Marie, nous avions notre habit et nous étions aussi heureuses que le jour est long». Pour Mère Marie, le dénouement de la situation est comme une victoire. Cependant, loin de crier au triomphe, elle ne se fait pas d'illusion sur l'avenir: «Mon chemin, écrit-elle à sa mère, sera tout de même celui de la Croix. Je ne cherche rien d'autre, et j'aime et bénis la douce Volonté qui me donne cette portion. Il m'est tout à fait impossible d'en avoir une autre».

« Jésus appelle ses disciples à *prendre leur croix et à Le suivre* (Mt 16, 24) car *Il a souffert pour nous, Il nous a tracé le chemin afin que nous suivions ses pas* (1 P 2, 21). Il veut, en effet, associer à son sacrifice rédempteur ceux-là même qui en sont les premiers bénéficiaires... En dehors de la Croix, il n'y a pas d'autre échelle par où monter au ciel (Sainte Rose de Lima) » (CEC, 618).

Le 28 mars 1873, Mère Marie s'embarque pour Rome afin de solliciter pour sa Congrégation l'approbation du Saint-Siège. Voici comment elle relate sa rencontre avec le Pape Pie IX: «Dimanche, fête de la Pentecôte, j'ai eu la joie de voir le Saint-Père, et d'obtenir de lui une bénédiction chaleureuse pour moi et mes chères Sœurs... Ce qu'il a dit et la façon dont il l'a dit quand il a su que j'étais "l'excommuniée"... m'a montré que le Pape a un cœur de père, et lorsqu'il posa sa main bien-aimée sur ma tête, j'ai senti plus que je ne tenterais de le dire.» Elle ne quitte l'Europe qu'après avoir visité plusieurs autres pays et s'être renseignée sur les meilleures méthodes d'enseignement. De retour en Australie à la fin de 1874, elle est accueillie avec la plus grande joie par ses Filles. Elle convoque pour le 19 mars suivant, un chapitre général de la Congrégation pour lui faire part des décisions romaines: la Congrégation est reconnue par le Saint-Siège, moyennant quelques modifications dans la façon de vivre des religieuses.

Une charité admirable

Comme elle l'avait prévu, les peines ne manquent pas, malgré le soutien de Rome. Le nouvel évêque d'Adélaïde, Mgr Reynolds, jadis d'un si grand soutien aux Sœurs de Saint-Joseph, se laisse persuader que Mère Marie n'est pas digne de sa charge. Avec d'autres évêques australiens, il n'a jamais accepté que l'Institut des Sœurs de Saint-Joseph soit reconnu comme congrégation de droit pontifical avec un gouvernement central non soumis à la juridiction des évêques diocésains. Mgr Reynolds finit par expulser la fondatrice du diocèse d'Adélaïde et s'arroge les droits de supérieur canonique. S'étant rendue à Sydney, Mère Marie est aimablement accueillie par le nouvel archevêque, le Cardinal Moran, qui devient un grand ami et le protecteur de l'institut. Le Cardinal est bientôt nommé par le Saint-Siège pour étudier les charges portées contre la fondatrice par Mgr Reynolds. Dans une lettre adressée à ses Sœurs, Mère Marie fait preuve d'un respect et d'une charité admirables envers l'évêque qui l'a injustement traitée: «Croyons que tout a été fait avec de bonnes intentions, et n'oublions jamais ce que ce bon évêque a été pour nous dans le passé; je n'ai certainement pas besoin de demander à toutes celles qui sont véritablement mes Filles, de ne jamais dire ou faire quoi que ce soit, en ces temps difficiles, qui porterait préjudice à l'évêque, à ses prêtres, ou à son peuple. Maintenant, plus que jamais, nous devons être humbles, patientes, charitables, et pardonner... De toute cette douleur, beaucoup de bien est venu et il y en aura d'autre.»

Mère Marie porte ici un regard de foi sur les événements douloureux de sa vie, et rappelle ainsi l'enseignement de saint Paul: *Tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu* (Rm 8, 28). « Le témoignage des saints ne cesse de confirmer cette vérité : ainsi, sainte Catherine de Sienne dit à ceux qui se scandalisent et se révoltent de ce qui leur arrive: "Tout procède de l'amour, tout est ordonné au salut de l'homme, Dieu ne fait rien que dans ce but" » (CEC, 313).

De fait, la Providence récompensera la patience des Sœurs. Le 25 juillet 1888, la Sacrée Congrégation de la Propagande confirme le gouvernement central des Sœurs de l'Institut de Saint-Joseph et en transfère la maison-mère à Sydney.

«Saint JOSEPH nous reconnaît-il pour ses enfants ?»

Le mois de mars 1891 marque le 25^e anniversaire de la fondation de l'Institut. Mère Marie écrit à ses Sœurs: « Mes Sœurs, tournons-nous avec grande confiance vers notre glorieux Patron le jour de sa fête; demandons-lui de nous obtenir tout ce dont nous avons besoin pour devenir humbles et fidèles. Si nous n'avons pas l'esprit d'humilité, nous ne serons les Sœurs de

Saint-Joseph que par le nom. Saint JOSEPH, notre Père, était humble et caché. S'il ne voyait en nous le désir de l'imiter en cela, comment nous reconnaîtrait-il comme ses enfants, comment prierait-il pour nous devant son Fils adoptif? ... Faites l'offrande de toute injustice, réelle ou imaginaire, à notre glorieux Patron pour qu'il la présente à notre Divin Époux, son Fils adoptif, et priez pour que vous ne vous souveniez jamais de telles choses. Comment pourrions-nous avoir la paix et la charité, tout en nous rappelant constamment les injures passées? »

Les années suivantes se passent pour Mère Marie à visiter les diverses maisons de la Congrégation en Australie et en Nouvelle-Zélande. En janvier 1899, après avoir cédé sa charge pendant quelques années, elle est de nouveau élue Supérieure générale. Sa santé cependant se dégrade. En 1902, elle est victime d'une attaque d'apoplexie qui la laisse incapable de marcher, et paralysée du bras droit. Elle reprend lentement l'usage de ses membres et peut de nouveau marcher avec l'aide d'un déambulateur. Cependant, ses forces déclinent. Elle rend son âme à Dieu le 8 août 1909. Aujourd'hui, les Sœurs de Saint-Joseph sont environ un millier, réparties entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Timor oriental, l'Europe et l'Amérique du Sud.

« Au milieu de l'immensité du continent australien, soulignait le Pape Jean-Paul II, la bienheureuse Marie MacKillop ne s'est laissée démonter ni par le grand désert et la brousse, ni par le désert spirituel dans lequel se trouvaient tant de ses compatriotes. Elle a préparé avec audace le chemin du Seigneur dans les situations les plus éprouvantes... Aujourd'hui également la communauté chrétienne se trouve confrontée à de nombreux "déserts" modernes: ceux de l'indifférence et de l'intolérance, la désolation du racisme et du mépris pour d'autres êtres humains, la stérilité de l'égoïsme et de l'infidélité: le péché sous toutes ses formes et expressions, et le scandale du péché magnifié par les moyens de communication sociale. Si l'Église rappelle continuellement la loi de Dieu, inscrite dans le cœur humain et révélée dans l'Ancien et le Nouveau Testament, ce n'est pas en raison d'un attachement arbitraire à une tradition dépassée et à des vues démodées; c'est parce que l'homme détaché de son Créateur et Rédempteur ne peut accomplir sa destinée et n'aura pas la paix. »

Demandons à sainte Marie MacKillop de nous conduire, à travers l'humilité, le pardon et une profonde charité envers tous, dans le chemin de la véritable Paix, qui est JÉSUS-CHRIST !

Dom Antoine Marie o.s.b.

Life of Mother Mary of the Cross, par George O'Neill, Pellegrini, 1931.

Mary MacKillop, A Woman Before Her Time, par William Modystack, Rigby Publishers, 1982

- Pour recevoir (gratuitement) la Lettre de l'Abbaye Saint-Joseph de Clairval, s'adresser à l'Abbaye (coordonnées ci-dessous).
- Nous recevrons avec gratitude toutes les adresses d'éventuels lecteurs que vous voudrez bien nous envoyer.
- Références bancaires :

CCP : "Abbaye Saint-Joseph" (France : 561878 A Dijon ; Suisse : 19-5447-7, Sion ; Belgique : 000-1339871-10 ; Allemagne : Nr. 545 21-667 [BLZ 590 100 66 Saarbrücken]).

Chèque : monnaies acceptées : Euro, sFr., \$ US, \$ Can., £ GB.

Carte bancaire : cf. notre site www.clairval.com

Virement bancaire : IBAN : FR59 2004 1010 0405 6187 8A02 585 ; BIC : PSSTFRPPDIJ ; Intitulé : ABBAYE ST JOSEPH DE CLAIRVAL.

Abbaye Saint-Joseph de Clairval (Éd. française) ISSN : 1956-3876 - Dépôt légal : date de parution - Directeur de publication : Dom Antoine Beauchef - Imprimerie : Traditions Monastiques - 21150 Flavigny-sur-Ozerain.